

# Règlement sportif départemental du Championnat par équipes JEUNES



**2018 - 2019**

**COMITE DE LA CHARENTE  
DE TENNIS DE TABLE**

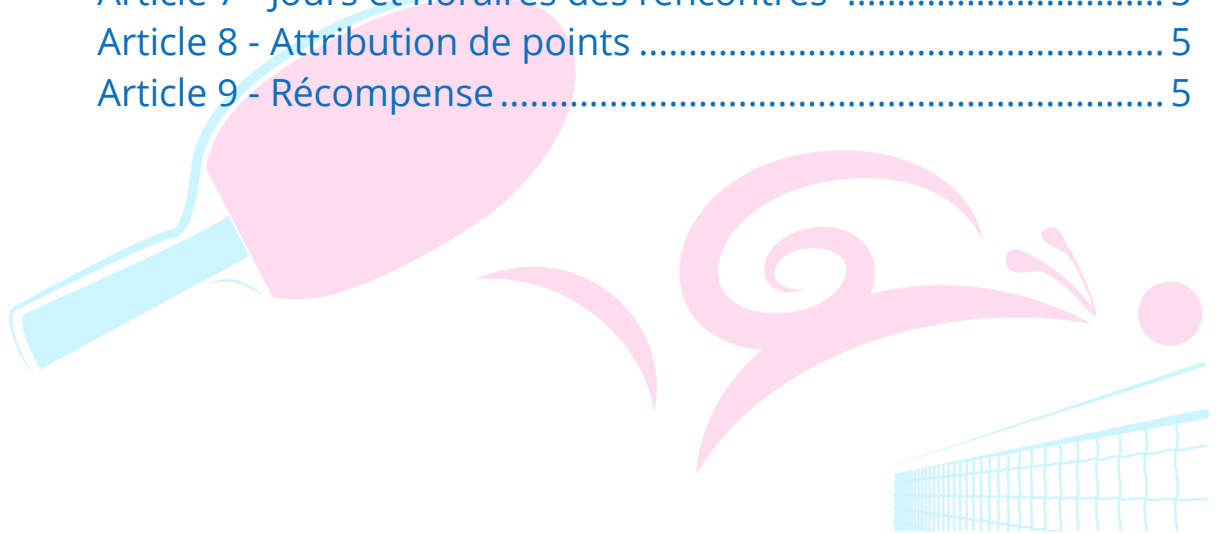
---

# REGLEMENTS SPORTIFS

---

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>RESPONSABLE DE LA COMPETITON .....</b>	<b>3</b>
<b>PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
Article 1 - Engagement des équipes.....	3
Article 2 - Tarifs.....	3
Article 3 - Catégories d'âges.....	4
Article 4 - Brûlage .....	4
Article 5 - Formule de la compétition.....	4
Article 6 - Déroulement sportif.....	4
Article 7 - Jours et horaires des rencontres .....	5
Article 8 - Attribution de points .....	5
Article 9 - Récompense .....	5



---

# REGLEMENTS SPORTIFS

---

## CHAMPIONNAT PAR EQUIPES JEUNES

### **Responsable de la compétition**

Monsieur VINEL Kévin Tél 06.78.27.17.92 E-mail : [k.vinel@orange.fr](mailto:k.vinel@orange.fr)

Autre contact :

Secrétariat Comité : Tél 05.46.67.09.91 E-mail : [charente.fft@wanadoo.f](mailto:charente.fft@wanadoo.f)

### **Préambule :**

Le championnat départemental par équipes JEUNES fait référence aux championnats par équipes et, il est régi par les règlements fédéraux de la saison en cours. La dernière édition des **règlements sportifs fédéraux, Titre II**, est à lire attentivement et est complété par les règles ci-dessous.

L'organisation décrite dans le présent règlement est celle retenue à l'échelon Départemental, qui comprend les différents niveaux du championnat départemental par équipes JEUNES.

Il est précisé que c'est l'association et non une de ses équipes qui participe à l'épreuve.

### **Article 1 - Engagement des équipes**

Chaque équipe se compose de 2 ou 3 joueurs maximum **désignés à l'inscription**. Les équipes mixtes sont acceptées sans limitation, au gré des clubs.

Chaque club peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite directement sur le site internet du Comité, **jusqu'à la date limite**.

La compétition s'adresse à tous les licenciés traditionnels (compétition) de moins de 18 ans, au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours. Toutefois, les joueurs avec une licence promotionnelle devront présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du Tennis de Table en compétition, et leur participation entrainera automatiquement la transformation de leur licence promotionnelle en traditionnelle.

### **Article 2 - Tarif**

Le coût d'inscription par équipe pourra être fixé chaque saison par le comité départemental. Une facture sera adressée, à chaque club en fonction du nombre d'équipes inscrite.

# REGLEMENTS SPORTIFS

## Article 3 - Catégories d'âges

Le championnat par équipes Jeunes est réparti en 2 catégories :

- Moins de 13 ans ;
- Moins de 18 ans.

Les joueurs de moins de 13 ans peuvent jouer en catégorie supérieure (moins de 18 ans), mais l'inverse n'est, bien entendu, pas possible.

## Article 4 - Brûlage

Les clubs ayant plusieurs équipes dans une catégorie, ont la possibilité de faire monter un joueur dans une équipe de numéro inférieur, à la condition que le joueur montant n'est pas un meilleur classement (points) que le joueur remplacé.

## Article 5 - Formule de la compétition

La formule de la compétition est par équipe de deux joueurs (ou trois) en un groupe unique de 5 parties (Art I.203.1 des règlements sportifs fédéraux)

Les deux premiers joueurs désignés jouent les simples, un 3<sup>ème</sup> joueur peut éventuellement participer au double, mais uniquement.

Les deux joueurs d'une équipe sont désignés par A et B ; Les deux joueurs de l'autre équipe sont désignés par X, et Y.

La rencontre se dispute sur une ou deux tables, suivant les possibilités d'accueil.

Equipe de 2 joueuses ou joueurs avec le déroulement suivant des parties :

A - X ; B - Y ; Double ; A - Y ; B - X.

Double : Placement libre des joueurs avec le 3<sup>ème</sup> joueur possible.

Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Toutes les rencontres se déroulent au score acquis. (Arrêt dès qu'une équipe a 3 victoires)

## Article 6 - Déroulement sportif

5 journées regroupant les équipes seront programmées, le dimanche ;

- Une journée de brassage destinée à déterminer les différents niveaux ; Un tableau avec classement total ou partiel permettra la composition des divisions, chacune d'un groupe de 8 équipes, réparties en 2 poules de 4 équipes;
- 3 journées par poules de 4 équipes (sauf dernier niveau) ; Après chaque journée, le 1<sup>er</sup> de poule accèdera au niveau supérieur (sauf pour la plus haute division), le dernier de chaque poule descendra d'une division, plus éventuellement un troisième, en fonction des montées supplémentaires ;
- 1 journée finale regroupant toutes les équipes et attribuant les titres. Les équipes s'opposeront en tableau par division (groupe de 8), suivant l'ordre établi avec le cumul des points des 4 journées précédentes (voir ci-dessous) : 1<sup>er</sup> tour ¼ de finale ; 2<sup>ème</sup> tour ½ finale & Classement et 3<sup>ème</sup> tour Finale & Places.

# REGLEMENTS SPORTIFS

## Article 7 - Jours et horaires des rencontres

Les regroupements se déroulent le DIMANCHE, aux horaires suivants :

- 9 h 30 : Pointage des équipes ;
- 10 h 00 – 12 h 00 : Rencontres du 1<sup>er</sup> tour ;
- 12 h 00 – 12 h 30 : Pause repas ;
- 12 h 30 – 14 h 30 : Rencontres du 2<sup>ème</sup> tour ;
- 14 h 30 – 16 h 30 : Rencontres du 3<sup>ème</sup> tour.

## Article 8 - Attribution de points

Pour la journée de brassage, si des groupes de 8 sont seulement établis sans autre classement, chaque équipe par niveau marque une moyenne de 25 points, s'il est procédé un classement total ou partiel, l'attribution de points sera effectué suivant le détail ci-après :

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> d'un groupe de 8 (portant une lettre - voir ci-après), marque 50 points ;

L'équipe classée 2<sup>ème</sup> d'un groupe de 8 (id), marque 45 points ;

L'équipe classée 3<sup>ème</sup> d'un groupe de 8 (id), marque 35 points ;

L'équipe classée 4<sup>ème</sup> d'un groupe de 8 (id), marque 30 points ;

L'équipe classée 5<sup>ème</sup> d'un groupe de 8 (id), marque 20 points ;

L'équipe classée 6<sup>ème</sup> d'un groupe de 8 (id), marque 15 points ;

L'équipe classée 7<sup>ème</sup> d'un groupe de 8 (id), marque 10 points ;

L'équipe classée 8<sup>ème</sup> d'un groupe de 8 (id), marque 5 points ;

Pour chacune des 3 autres journées, les points suivants seront attribués (Poule de 4 Eq.):

- Une équipe première de poule marque 50 points ;
- Une deuxième, 35 points ;
- Une troisième, 20 points ;
- Une quatrième, 5 points ;
- Une équipe forfait, 0 point.

Chaque division (groupe de 8) portera une lettre :

Division 1 : lettre A ; Division 2 : lettre B ; etc....

Une équipe forfait lors d'une journée perd ses rencontres et ne marque aucun point.

Tout forfait **non excusé** sera sanctionné par une amende fixée chaque saison par le comité départemental.

Les points ainsi obtenus permettront de déterminer l'ordre de valeur des différents tableaux de la journée finale. Les équipes de 1 à 8 (1<sup>ère</sup> division) seront placées dans un tableau à élimination direct pour le titre départemental avec classement intégral, et ainsi de suite pour la 2<sup>ème</sup> division de 9 à 16, etc....

## Article 9 - Récompenses

Les récompenses et/ou diplômes seront distribuées lors de la journée finale.